

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 8 octobre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 8 octobre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L’An deux mil vingt et un, le quinze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, FOUILLEUL Gilbert, L’HUISSIER Jean-Louis, AMAND Marjorie (à partir du point n°2), BONHOURE Joëlle, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENT EXCUSÉ : Mickaël DUTERTRE

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : FOUILLEUL Gilbert

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – C.L.E.C.T. (délibération n°46/2021)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le fait que :

L’application de la Fiscalité Propre Unique (FPU) a entraîné la création d’une Commission Locale Chargée d’évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les Communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d’en tenir compte dans le calcul de l’attribution de compensation, l’objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place soit de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint lors de sa réunion en date du 28 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

EXAMEN DE DEVIS : ACQUISITION JEUX D'ENFANTS POUR AIRE DE JEUX *(délibération n°47/2021)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de la Sté Comat & Valco située à BEZIERS (35436) relatif à l'acquisition de jeux d'enfants pour aire de jeux pour la somme totale de 19 267.20 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à solliciter une subvention

QUESTIONS DIVERSES

■ Concernant le montage des jeux d'enfants pour aire de jeux, le conseil municipal, à la majorité (10 pour et 3 abstentions), décide que ce dernier sera réalisé par la commune (conseillers et agents techniques).

■ Pour des raisons d'organisation, avis modification de la date du repas des anciens et de la cérémonie des nouveaux arrivants et des nouveau-nés, ils auront lieu respectivement les 20 et 27 novembre prochains.

■ Informations transmises au sujet du repas des aînés : c'est le restaurant « Le P'tit Bois » de Saint Jean des Bois (61) qui est retenu et l'animation sera confiée à « BÉAnimation » de Thorigny les Villes (50)

■ Un petit congélateur a été acheté pour l'école afin de permettre aux enseignants d'avoir des poches de glace à disposition

■ La commune de Barenton propose à la commune de Ger de venir assister à une démonstration de machines pour désherber avec de l'air chaud le 18 octobre prochain. Il est convenu d'associer les agents techniques à cette démonstration

■ Les membres du conseil municipal donnent leur accord de principe pour offrir un panier garni au jeune qui a aidé la commune à constituer le dossier pour défendre le maintien de la pharmacie sur la commune

■ La date pour la cérémonie des vœux 2022 est fixée au Dimanche 16 janvier 2022 – 11h

- Accord de principe donné pour offrir un cadeau aux habitants de Ger (un par foyer) lors de la distribution du bulletin municipal
- Suggestions pour la salle des fêtes : mise en place d'une pendule dans la cuisine afin de faciliter notamment le contrôle du temps de cuisson et d'une étiquette relative au branchement des appareils

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h50mn.

Compte-rendu affiché le 22 octobre 2021.

Nom Prénom	Signature
PRIEUR Michel	
MOIGNOT Philippe (1 ^{er} adjoint)	
HEDOU Gaëtan (2 ^{ème} adjoint)	
AMAND Marjorie	
BONHOURE Joëlle	
DUTERTRE Mickaël	
FOUILLEUL Gilbert	
GOGUET Johnny	
JARDIN Olivier	
JOUIN Karen	
LEROY Françoise	
LEROY Sébastien	
LHOMER Nadège	
L'HUISSIER Jean-Louis	